

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

CONVOCATION DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 septembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine,
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. LARQUET Daniel,
M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme DE LA FARE Claudine,
M. RIBEIRO Alain, M. BOURRELLIER Thierry, Mme LION Patricia,
M. SORET Yves, M. CAILLAUD François ; Mme JAMELIN Magali, Mme
COQUIL Anne-Sophie,

Absents excusés : Mme LEPILLER Françoise, M. GRISEL Valentin, Mme MORLET Marie-Laure, Mme MARIE Virginie,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme MARIE Virginie	Pouvoir à	M. CAILLAUD François
Mme MORLET Marie-Laure	Pouvoir à	Mme TIERCELIN Françoise

Secrétaire de séance : Mme LEPENNETIER Christine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018
2. Projet d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen-Désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)
3. Demande de subvention de la coopérative de l'école maternelle
4. Décision
5. Informations diverses

M. GRISEL Bruno est désigné par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 22H00, après présentation par M. LEROY, Maire de Franqueville St Pierre, M. GUILLOT, Maire d'Ymare et M. LECOUTEUX Maire de Belbeuf du projet du centre aquatique sur le plateau Est.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Projet d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen- Désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Dans le cadre de la future construction du Centre aquatique, les membres de l'Entente intercommunale chargent la commune de Belbeuf au titre de sa délégation de maîtrise d'ouvrage unique, de procéder à la désignation d'un AMO compte tenu de la complexité et des spécificités du projet concerné.

Vu les compétences attribuées au Maître d'ouvrage unique définies à l'article 6 de la convention d'application de l'Entente intercommunale dûment approuvée

Vu la proposition de la commune de Belbeuf de désigner le cabinet CQFD pour assurer les missions d'AMO

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Commune de Belbeuf à désigner le cabinet CQFD sis 89 rue Saint-Martin à CAEN comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage conformément à la réglementation en vigueur.

Compte tenu des nouveaux éléments fournis lors de la présentation du projet de centre aquatique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 16, Contre : 0. Abstentions : 5)

-autorise la Commune de Belbeuf à désigner le Cabinet CQFD sis 89 Rue Saint Martin à CAEN comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

3. Demande de subvention de la coopérative de l'école maternelle

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'école maternelle portant sur la forêt et le respect de l'environnement. Dans le cadre de ce projet, les enfants seront amenés à se rendre à la maison des forêts de Darnetal à 3 reprises pour chaque classe, soit 9 voyages représentant un coût de 1995.30 € TTC.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à la coopérative de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer la somme de 1995.00 € à la coopérative de l'école maternelle

4. Décision

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- Décision N°2018-11 : Acceptation de dons d'une valeur de 600.00 € versés par les gens du voyage

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de ces décisions.

5. Informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H40.

Le Maire,

Françoise TIERCELIN